



autorisation de stationnement

Par **danieltitou**, le **20/12/2008** à **10:09**

bonjour

je voulais soumettre un problème rencontré avec ma municipalité

en effet en 1995 j avais obtenu une autorisation de stationnement sur ma commune pour excercer le metier de taxi.(décret municipal)

malheureusement a cause de problème médicaux ,je n ai pu exploité cette autorisation .

ayant réglé les soucis ,j ai donc décidé d exploité cette autorisation ;j ai fait équipé un vehicule

,engagé beaucoup de frais et au moment de m inscrire a la chambre des métiers j ai appris

que le numero d exploitation de mon autorisation avait été redistribué.

il est vrai qu'une autorisation d exploitation peut etre retiré pour non exploitation effective et continu .

mais pour ce faire n aurais je pas du etre informé ?

je me suis rapproché de la mairie de ma commune mais elle fait preuve de beaucoup de mauvaise foi

merci pour votre aide